



Récompense due suite à un partage et divorce

Par **lahouaria**, le **05/06/2008** à **11:00**

Bonjour j'ai été mariée le 16 Mars 1983 eu 4 enfants, nous avons construit une maison avec un crédit immobilier au bout de 10ans de remboursement de crédit, mon ex mari a pris sa retraite et moi j'ai été au chômage après plusieurs années de travail. Suite à ça nous avons fait une demande de désendettement auprès de la banque de france et comme mon ex mari été harki nous avons bénéficier d'une aide de 240.000F environ 36000Euros de la (comadef préfecture) cette somme été directement versé au crédit immobilier pour effacer la dette, nous avons donc divorcé en septembre 2004 et la maison nous l'avons vendu en décembre 2003 par le notaire qui a procédé au partagernavant le divorce de 50/50 du prix de la maison. Maintenant mon ex. me réclame la moitié de de cette somme qu'il considère qui lui est propre et il doit avoir récompense, il ya eu un premier jugement qu'il a débouté de cetterndemande mais il a fait appel et a eu le jugement en sa faveur. Maintenant moi j'ai eu recours a un appel en cassation parceque je considère cette aide nous a étérnoctroyé suite a un appauvrissement familiaet non pas parcequ'il est harkirnque pensez-vous? merci de m'éclairez

Par **Jurigaby**, le **09/06/2008** à **18:31**

Bonjour.rnrnJe ne vois pas vraiment l'intérêt de votre question.. Si vous avez trouvé un avoué près la cour de cassation pour défendre votre affaire, c'est qu'il estime qu'il a une chance de gagner.. Maintenant, s'agissant de l'issue de votre affaire, la cour d'appel a tranché et il est quand même très rare que cette dernière commette des erreurs..

Par **lahouaria**, le **09/06/2008** à **20:12**

bonjour, rnje vous remercie d'avoir prie la peine de me répondre mais ça ne répond pasrnà ma question ai-je prie la bonne décision de vouloir aller en cassation et quernpensez vous de mon affaire ?rnmerci par avance